

Résolution présentée par la délégation [du]

Canada

Thème Droits politiques et sociaux

Concerne une représentation égalitaire à l'ONU

L'Assemblée Générale,

Affirmant que l'égalité des genres est un des combats majeurs du XXIème siècle,

Convaincus que l'émancipation des femmes et l'égalité des genres sont essentielles pour fonder une meilleure société,

Rappelant les engagements pris par les états membres de l'organisation des Nations Unies lorsqu'ils ont signé et ratifié sa Charte qui proclame dans son premier article vouloir « réaliser la coopération internationale [...] en encourageant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion »,

Estimant que toutes formes de discrimination de genres sont des violations des droits humains,

Déplorant la sous-représentation des femmes en politique, due aux discriminations quotidiennes les empêchant d'accéder à des hauts postes,

Soulignant que lorsque les femmes font partie du processus officiel de paix le taux du maintien de la paix augmente de 33%,

Soutenant que l'ONU doit donner l'exemple et appliquer au mieux les articles de la Charte des Nations Unies et de la Déclaration universelle des droits de l'homme au sein de ses organes,

Décide d'encourager chaque pays membre de l'ONU à égaliser la représentation des femmes au sein de leur délégation ;

- en instaurant un quota temporaire de 50% jusqu'en 2075 afin de stabiliser les inégalités qui persistent au sein des pays et leur délégation ;
- en examinant que les salaires soient égaux entre les délégués de sexes différents.

Le texte français fait foi